

# ***POLITIQUE RSE***

# ***SOMMAIRE***

---

01

ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

02

NOS PRINCIPES ETHIQUES DANS LA CONDUITE DES AFFAIRES

# 1.

## ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

---

En tant que membre du Conseil pour une Joaillerie Responsable (RJC), la direction d'OROLUX SA, représentée par M. Jacques LOICHAT et M. Benjamin HEINIGER, affirme sa volonté de tout mettre en œuvre pour garantir le respect des normes environnementales, sociales et éthiques, ainsi que les droits de l'homme dans toutes les affaires de l'entreprise, et ce, afin de contribuer au développement durable.

Il s'agit principalement de garantir que :

- L'entreprise ne s'adonne à aucune action illicite en matière financière, telle que la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Elle veille à la provenance, à l'intégrité et à la sécurité de ses produits en matières précieuses.
- Les droits humains ainsi que les différentes législations portant sur le travail, la santé et la sécurité sont dûment respectés.
- L'entreprise mène ses affaires d'une manière écologiquement responsable, gère son empreinte environnementale en éliminant ou en minimisant les impacts négatifs sur l'environnement et assure l'efficacité de ses opérations par la gestion de l'utilisation des ressources et de l'énergie.
- L'entreprise s'engage à établir continuellement de nouvelles procédures, ceci afin d'améliorer sans cesse l'éthique, les droits humains et environnementaux dans toutes ses activités.
- L'entreprise communiquera aux parties prenantes, au moins une fois par an, sur le fonctionnement et l'amélioration de son système de management pour une Responsabilité Ethique, Sociale et Environnementale.

La direction d'OROLUX SA a pleinement conscience de sa responsabilité de démontrer au quotidien, par son propre exemple et sa rigueur comportementale, la bonne application des principes éthiques qui encadrent l'ensemble des activités de l'entreprise.

Le Noirmont, le 30 Septembre 2021



---

**JACQUES LOICHAT**

Administrateur



---

**BENJAMIN HEINIGER**

Directeur Général

## 2.

# ***NOS PRINCIPES ETHIQUES DANS LA CONDUITE DES AFFAIRES***

---

### ***Ethique d'entreprise***

1. Nous nous engageons à exercer nos activités de manière éthique, en vue d'assurer intégrité, transparence et conformité aux lois et règlements applicables.
2. Nous ne commettons pas d'actes de corruption.
3. Nous ne tolérons pas ni le blanchiment d'argent ni le financement du terrorisme.
4. Nous communiquons de manière précise les caractéristiques des produits que nous vendons.
5. Nous prenons des mesures raisonnables pour garantir l'intégrité physique et la sécurité du transport de nos produits.
6. Nous respectons le secret commercial et la confidentialité des données.

### ***Responsabilité sociale et droits de l'homme***

7. Nous adhérons aux droits de l'Homme fondamentaux et la dignité de l'individu, et nous les respectons conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies.
8. Nous ne tolérons pas le recours au travail des enfants.
9. Nous ne tolérons aucune forme de travail forcé, d'esclavage ou d'entrave à la liberté de mouvements des employés et subordonnés.
10. Nous nous engageons à respecter des normes élevées en matière de Santé et de Sécurité dans nos activités.
11. Nous n'empêchons pas les travailleurs de s'associer librement. Là où des lois restreignent ces libertés, nous encourageons des moyens de dialogue.
12. Nous ne discriminons pas sur les bases de la race, l'origine ethnique, sociale ou nationale, la religion, le handicap, le sexe, l'orientation sexuelle, l'adhésion à un syndicat, l'affiliation politique, le statut marital, l'apparence physique, l'âge ou tout autre élément prohibé par la loi sur le lieu de travail. De façon, à ce que tous les individus déclarés "aptes au travail" reçoivent des chances égales et ne fassent pas l'objet de discrimination concernant des facteurs qui ne sont pas liés à leur capacité d'effectuer leur travail.
13. Nous n'autorisons en aucune circonstance le châtement corporel. Nous interdisons le recours à tout traitement dégradant, harcèlement, abus, contrainte ou intimidation, sous toutes leurs formes.
14. Nous nous assurons que l'horaire de travail et la rémunération de tous les employés sont conformes à la législation et aux dispositions sectorielles en vigueur.
15. Nous soutenons le développement des communautés auprès desquelles nous opérons, contribuant ainsi à leur bien-être social et économique.
16. Nous reconnaissons et respectons les droits des peuples indigènes et la valeur de leur patrimoine social, culturel et traditionnel.

### ***Nos engagements environnementaux***

17. Nous exerçons nos activités de manière responsable sur le plan environnemental.
18. Nous gérons notre empreinte environnementale en éliminant ou réduisant les impacts négatifs sur l'environnement et la biodiversité résultant de la conduite de nos activités.
19. Nous nous assurons de l'efficacité de nos activités par une gestion responsable de nos déchets et de nos consommations d'eau et d'énergie.

Conformément à cette politique, nous nous engageons à intégrer les questions d'éthique, de droits de l'homme et d'environnement dans nos actions quotidiennes, nos activités de planification commerciale et nos processus décisionnels.